

stable. Là où une longue habitude du travail joue un rôle, il est donc préférable d'employer des civils qui ne sont pas sujets à des changements continuels.

Je crois que ces deux raisons, l'économie et le besoin de stabilité, justifient principalement la préférence qu'on accorde aux employés du Service public dans les forces armées.

Le sénateur TURGEON: Ceux qui y sont employés le sont-ils à titre permanent?

M. DEUTSCH: Certains d'entre eux le sont. Une bonne proportion est engagée à titre temporaire. Un très grand nombre sont payés selon les tarifs courants. Par exemple si vous regardez en page 2 des prévisions budgétaires, vous voyez que sur les 22,000 personnes employées par l'armée le 25 février, 13,000 environ font partie du service dit classifié et 6,000 sont des employés à taux courants, c'est-à-dire sont payés à tant de l'heure et partent ou arrivent selon les besoins.

Le sénateur CONNOLLY: Tombent-ils sous la Loi de la pension du service public?

M. DEUTSCH: Dans certains cas. Certains règlements prévoient qu'ils peuvent tomber sous la Loi de la pension. On définit en règle générale qu'il leur faut pour cela avoir au moins cinq années de service à leur crédit. Dans le cas des employés classifiés du Service public, cette exigence n'est que d'un an.

Il y a enfin au service de l'armée près de 3,700 employés intermittents qui ne travaillent que durant un ou deux mois. Ce qui fait que sur les 22,000 personnes mentionnées, la plupart ne sont pas des employés classifiés du Service public; ce sont probablement des employés payés à taux courants ou occupant des emplois intermittents.

Le PRÉSIDENT: Sous le terme de "classifiés", vous englobez aussi bien les employés temporaires que les permanents, n'est-ce pas?

M. DEUTSCH: En effet. La Commission du service civil leur a accordé un emploi classifié dans les cadres du Service public. Et je puis ajouter que le personnel classifié à l'emploi de l'armée est l'objet d'un traitement identique à celui du personnel des autres ministères. La Commission n'exerce pas ici la même influence qu'à l'égard des autres ministères.

Le sénateur CONNOLLY: Dans le cas des deux forces armées dont il s'agit ici, pouvez-vous nous dire dans quelle mesure l'accroissement de personnel pour l'année dernière est dû, d'une part à la mise en vigueur de la semaine de quarante heures, et d'autre part à cette ligne de conduite visant à remplacer dans les cas où la chose est avantageuse le personnel militaire par du personnel civil?

M. DEUTSCH: Je n'ai pas en main, sénateur, ces renseignements, mais nous pourrions essayer de vous les obtenir. Vous voulez savoir quelle fraction de l'accroissement est due à la mise en vigueur de la semaine de cinq jours et quelle fraction est due au remplacement du personnel militaire par du personnel civil. C'est entendu. Il faut remarquer par ailleurs que le ministère a organisé plusieurs installations nouvelles au cours de l'année: nouveaux camps, nouvelles baraques, nouveaux terrains d'entraînement, etc. Il est évident que l'entretien général de ces camps requiert un personnel supplémentaire et cela aussi explique partiellement l'accroissement global. Ainsi, il se construit présentement un important centre d'entraînement pour l'armée à Gagetown. Quand toutes les constructions seront achevées, il faudra un nouveau personnel pour s'occuper de l'entretien des édifices et des services divers. La courbe des emplois s'élèvera encore.